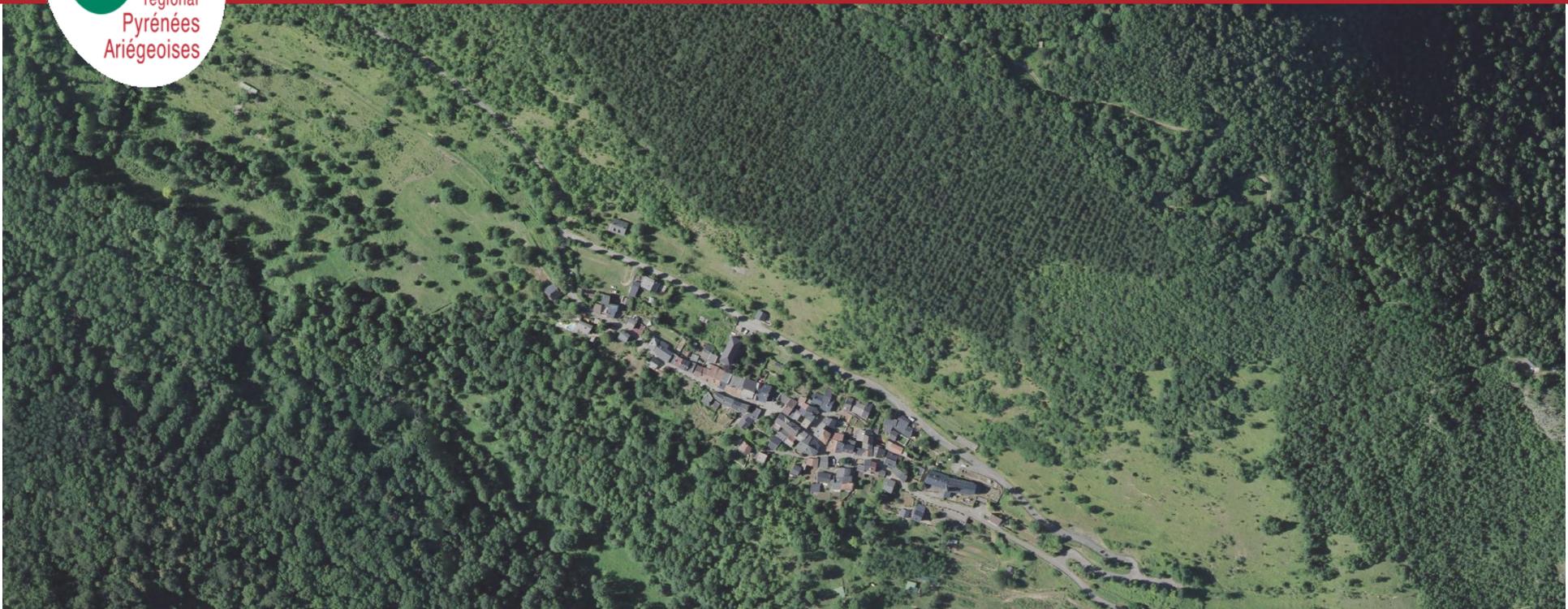




Parc
naturel
régional
Pyrénées
Ariégeoises



Projet de restauration de la trame verte et bleue et de réouverture paysagère autour de Saleix

Evolution de la végétation autour du village

Progression des boisements autour de Saleix



Photographie ancienne de Saleix (ci-dessus)

Fond : *JP Métailié - OHM*

Année : 1957

Vue d'Auzat (à droite)

Fond : JP Pomies / photosariege.com

Année : 2009



Vues aériennes de Saleix, 1950/65 ; 2017

Source : Geoportail, IGN

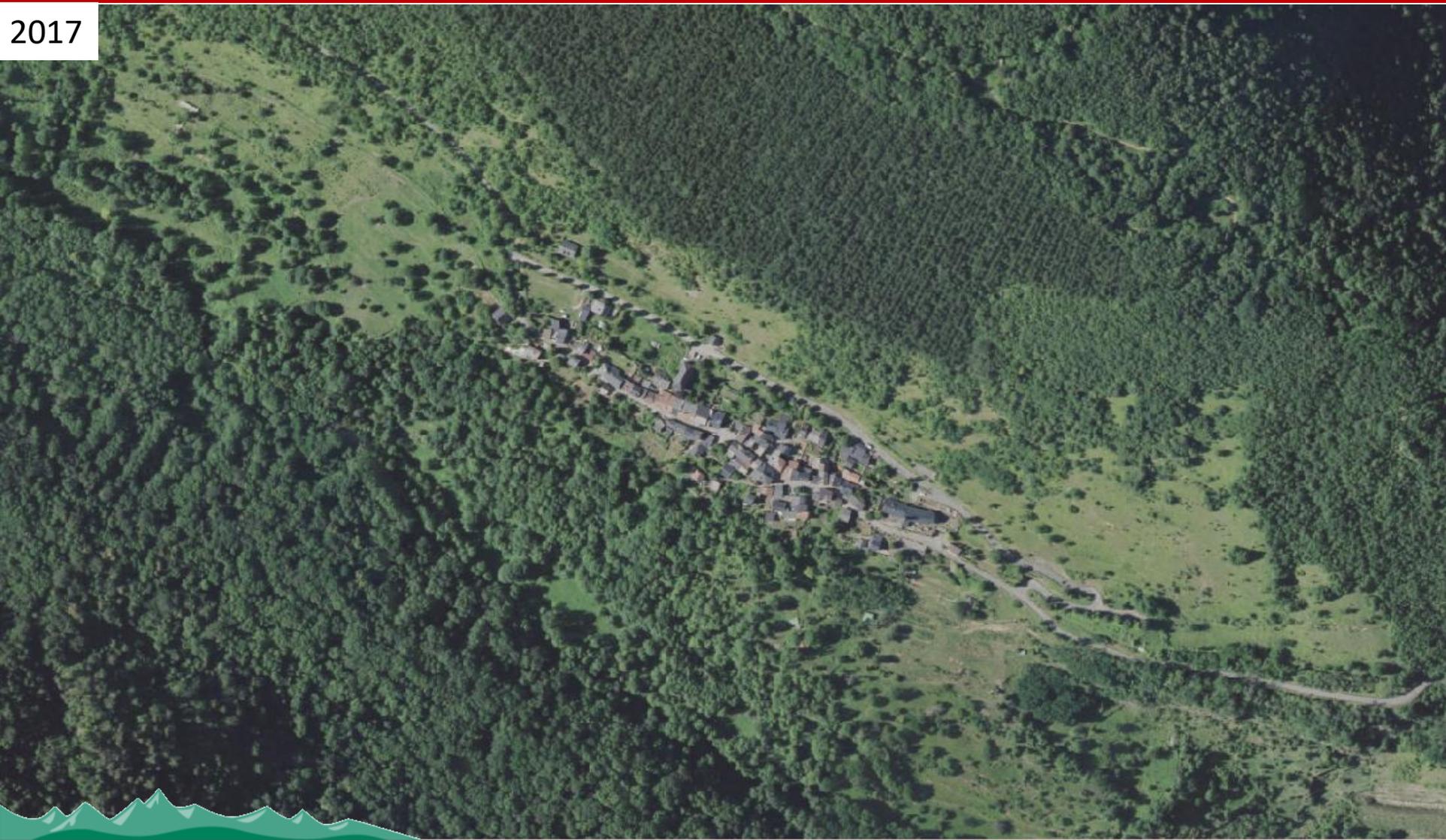
Années 50/65

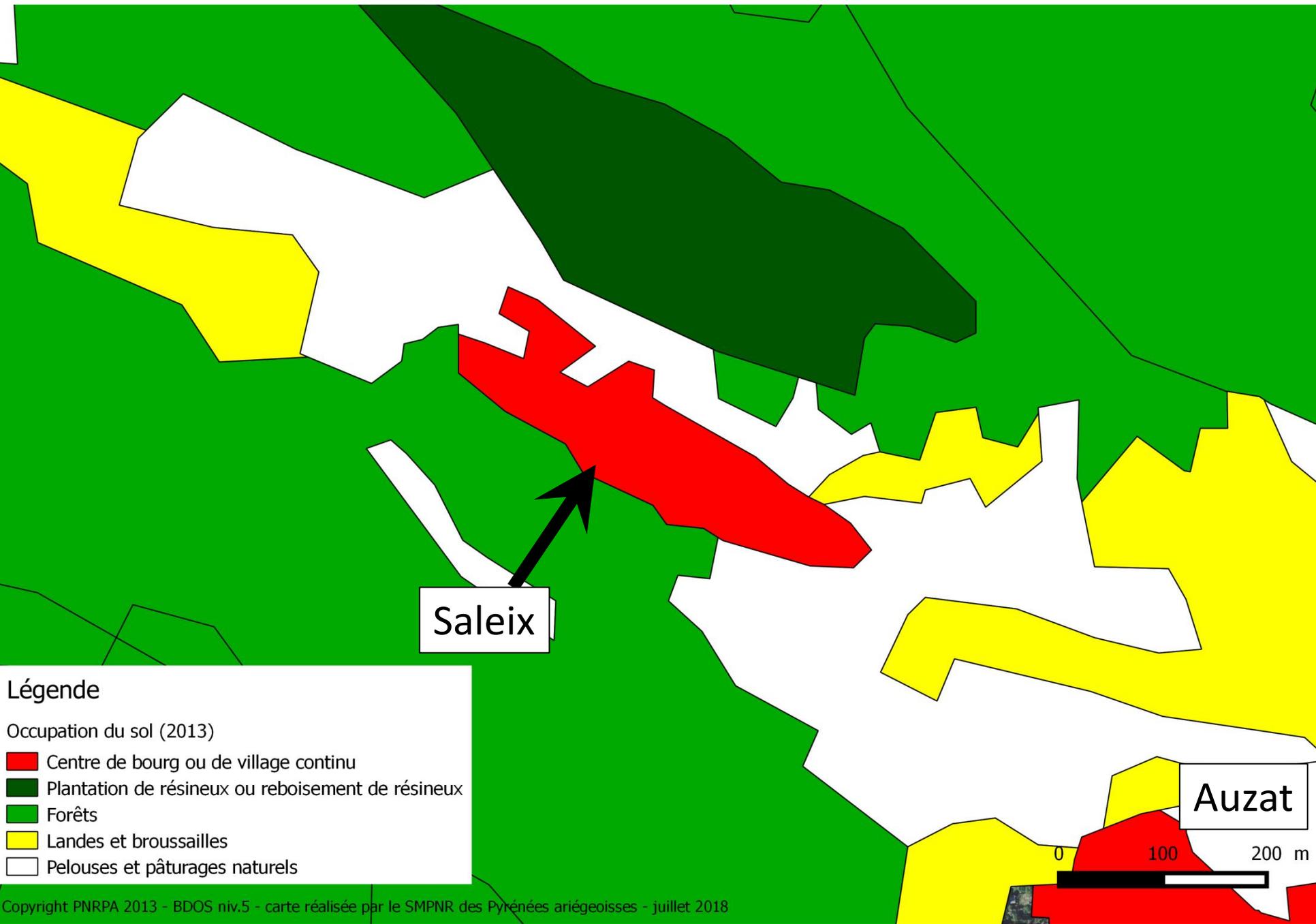


Vues aériennes de Saleix, 1950/65 ; 2017

Source : Geoportail, IGN

2017





Saleix aujourd'hui

- Situation actuelle
 - 27 habitants permanents
 - 72 résidences dont env. 80 % sont des résidences secondaires
- Activité agricole : 3 exploitants (1 siège d'exploitation)
- Taux de boisement autour du hameau
 - **87 %** de forêt sur les versants du Vicdessos (source OHM ; 2000)

Conséquences

- Ecologiques
 - Ruptures dans la trame des milieux ouverts (prairies, pelouses)
- Paysagères
 - Boisement des alentours des villages
- Sociales (ressentis possibles)
 - Rapprochement de la végétation
 - Enfermement/abandon

Fonctionnalités écologiques de la sous-trame des milieux ouverts Commune d'Auzat - hameau de Saleix

Enjeu pelouses calcicoles de plaine

Légende

Trame écologique prairies

Zones nodales

- Coeur de Biodiversité
- Zone Relais

Trame écologique pelouses

Zones nodales

- Coeur de Biodiversité
- Zone Relais

Secteurs à enjeux - Pelouses

Connexions à préserver

- Enjeu assez fort
- Enjeu fort
- Connexion théorique Pelouses acidoclines
- Connexion théorique Pelouses calcicoles d'altitude
- Connexion théorique Pelouses calcicoles de piedmont

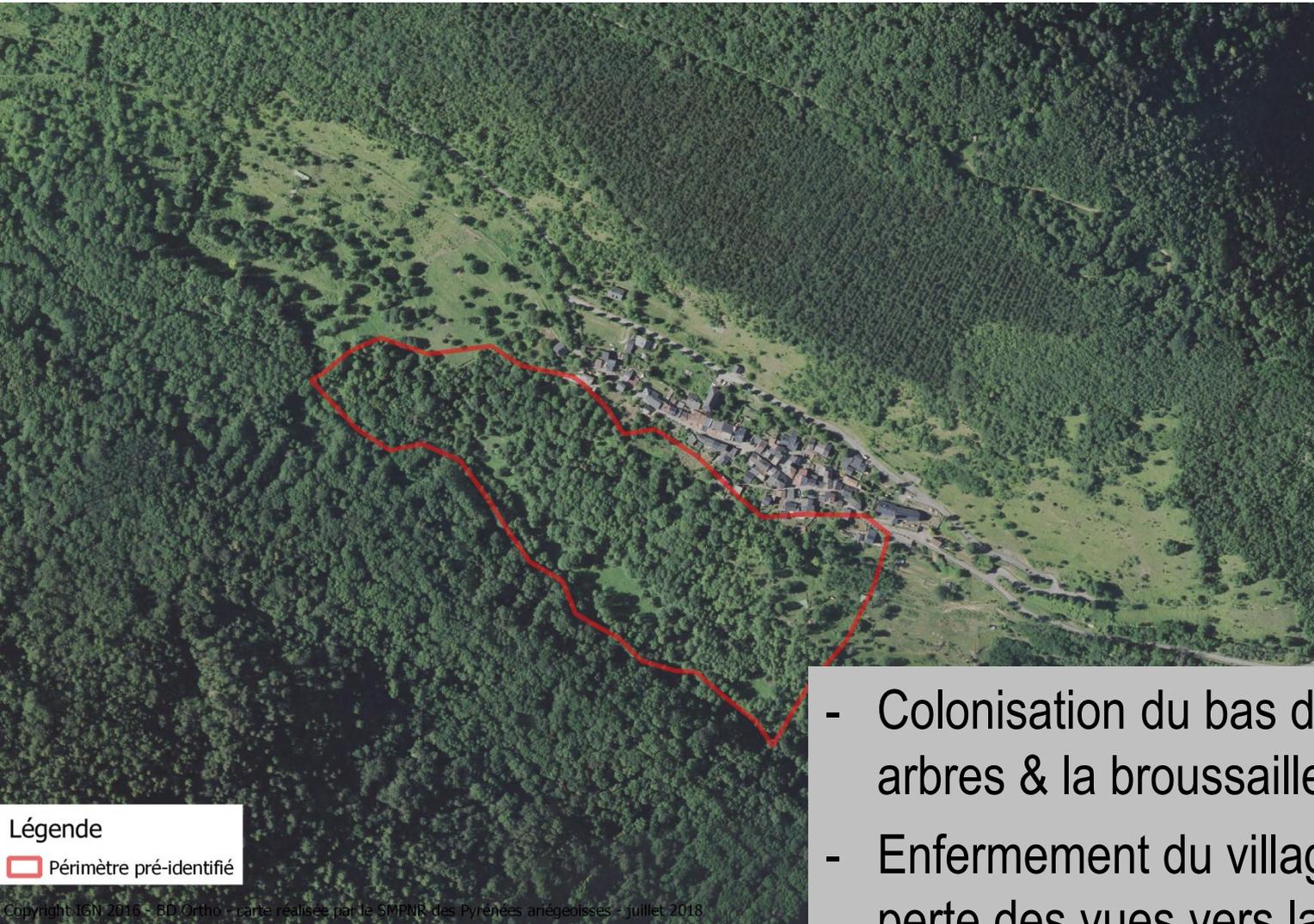


Le projet de restauration de milieu-réouverture paysagère

La TVB et notre paysage

- Le paysage ? Des interactions entre l'homme et la nature (les écosystèmes)
- La Trame Verte et Bleue (TVB) ? Des interactions entre l'homme et les écosystèmes... axées échanges entre populations animales et végétales

Secteur pré-identifié pour le projet



Légende
Périmètre pré-identifié

Copyright IGN 2016 - BD Ortho - carte réalisée par le SMPNR des Pyrénées ariégeoises - juillet 2018

- Colonisation du bas du village par les arbres & la broussaille
- Enfermement du village par le bas : perte des vues vers la montagne
- Réduction des milieux de type « pelouses » et « prairies »



Vue depuis le village de Saleix



Vue depuis le bas, sur les terrasses



Végétation

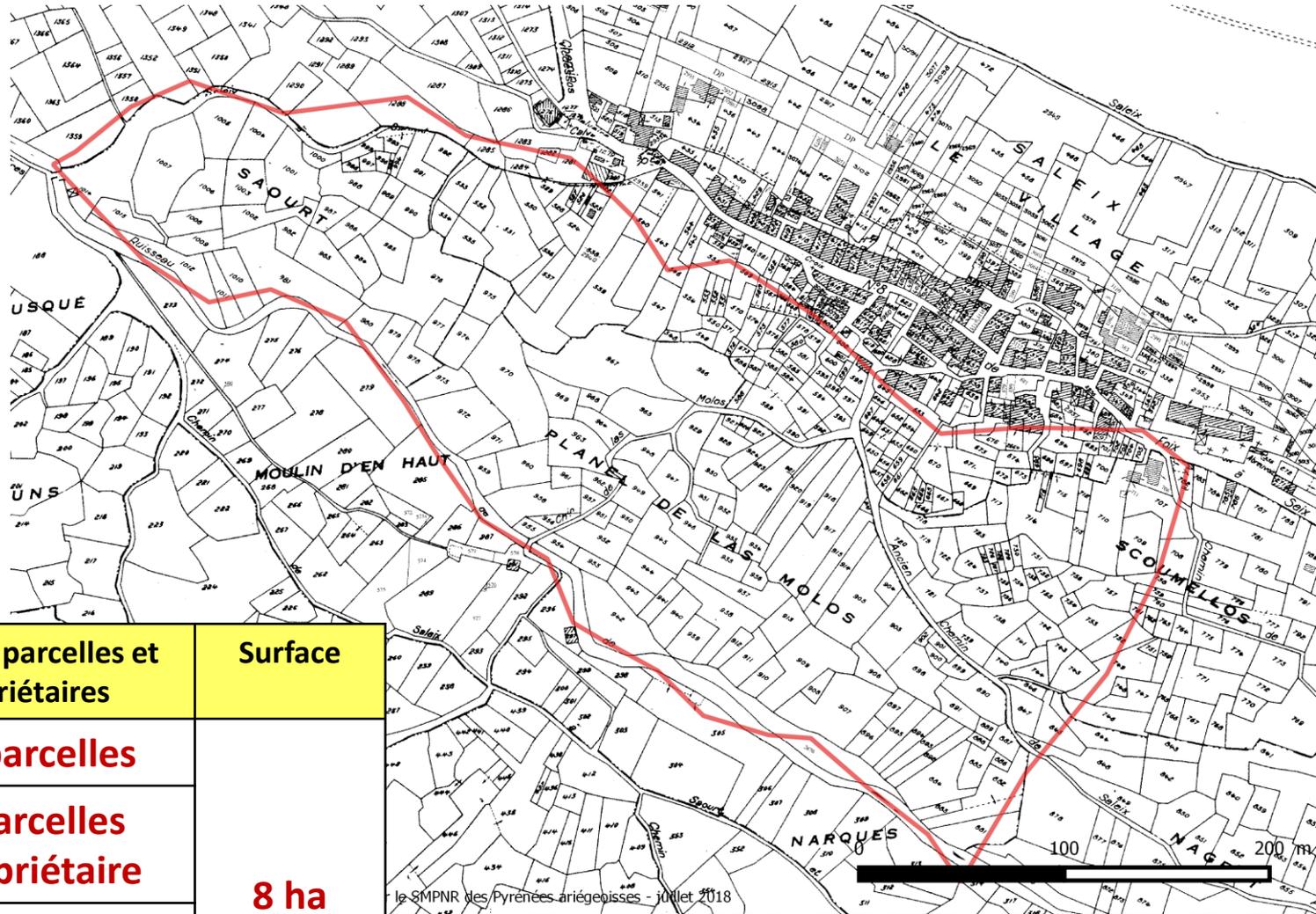
- Feuillus pionniers (frênes, merisiers, érables...).
- Rejets de noisetiers.
- Couvert herbacé à tendance ourlet (ronces, ortie...) avec par endroit fond prairial



Etapes de réalisation du projet

- Demander l'accord des propriétaires
- Trouver une solution technique et financière pour la coupe des arbres
- Prévoir l'entretien des parcelles suite aux travaux

Les propriétaires concernés



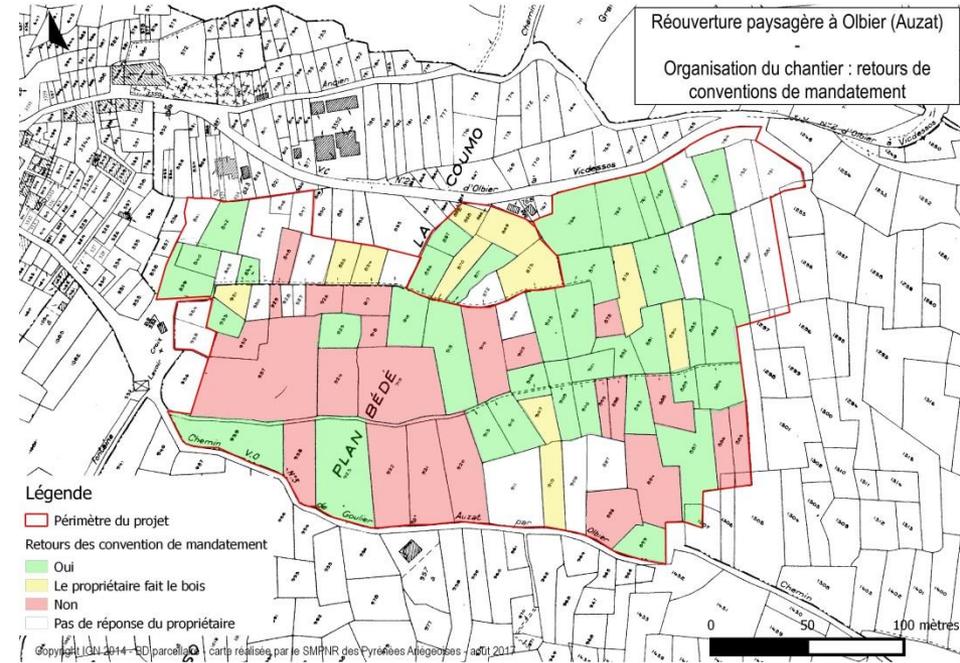
	Nombre parcelles et propriétaires	Surface
Total	299 parcelles	8 ha
Propriétaires publics	31 parcelles 1 propriétaire	
Propriétaires privés	268 parcelles 70 comptes de propriété	

La réalisation des travaux

Plusieurs possibilités :

- Les propriétaires font les travaux eux-mêmes
- Les propriétaires font appel à des professionnels à leurs frais
- Un chantier groupé est organisé avec :
 - Coût zero pour les propriétaires

Exemple de réalisation à Olbier



Réalisation des travaux à Olbier

- ➔ Lancement du projet : 2015
- ➔ Réalisation des travaux : automne-hiver 2017-2018
- ➔ 1,6 ha en chantier groupé (env. 40 % de la surface totale arborée)



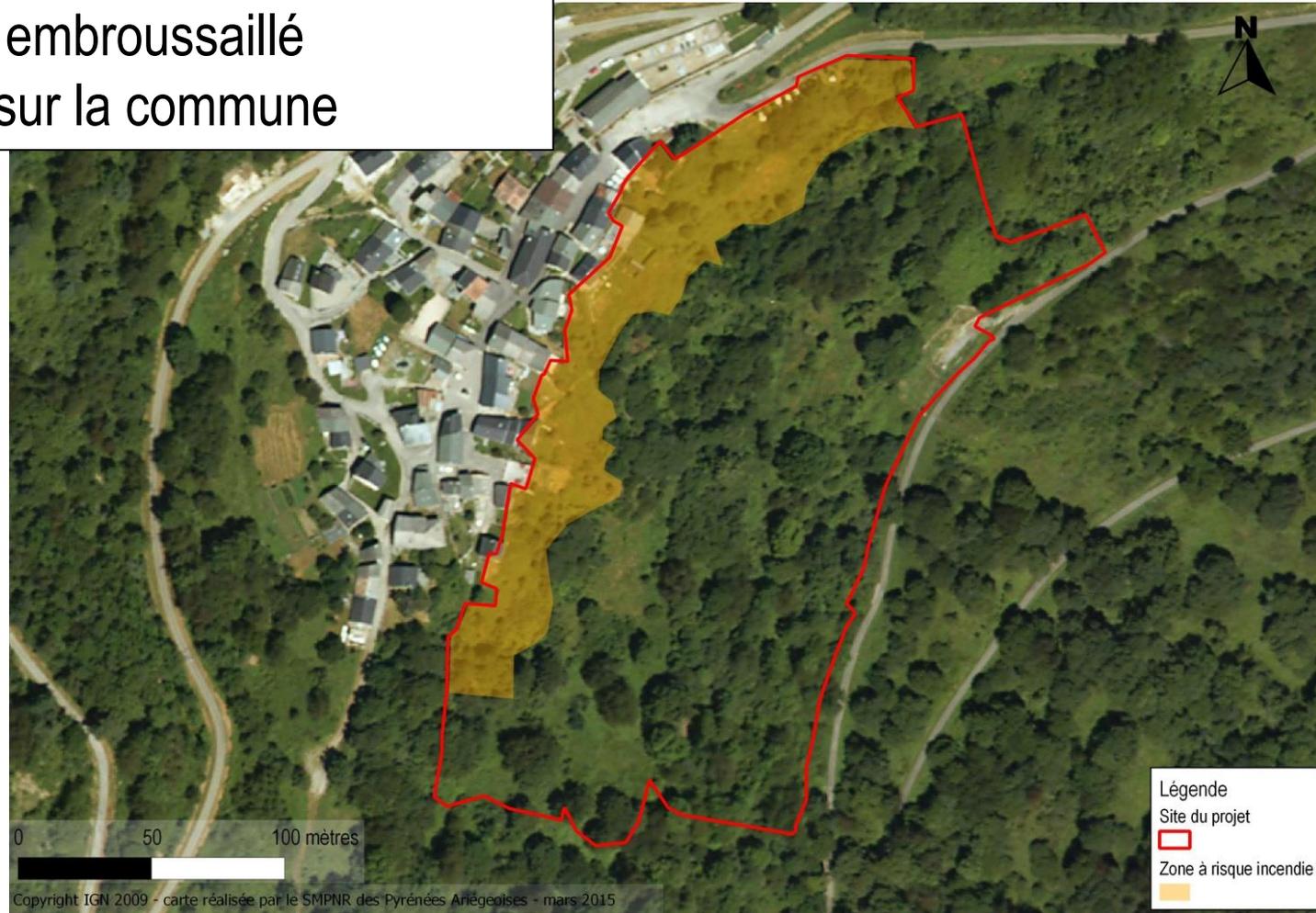
L'entretien suite aux coupes

- Essentiel pour éviter le développement de broussailles
- Combiner :
 - le travail animal : pâturage
 - le travail humain : à définir

Exemple de réalisation à Lercoul

En 2012, au démarrage du projet

- 3,6 hectares
- Secteur très embroussaillé
- 0 exploitant sur la commune





Aujourd'hui

- Une réouverture progressive
- 17 chèvres + 17 petits
- 1 exploitant sur la commune

Vos questions

Type de végétation à risque



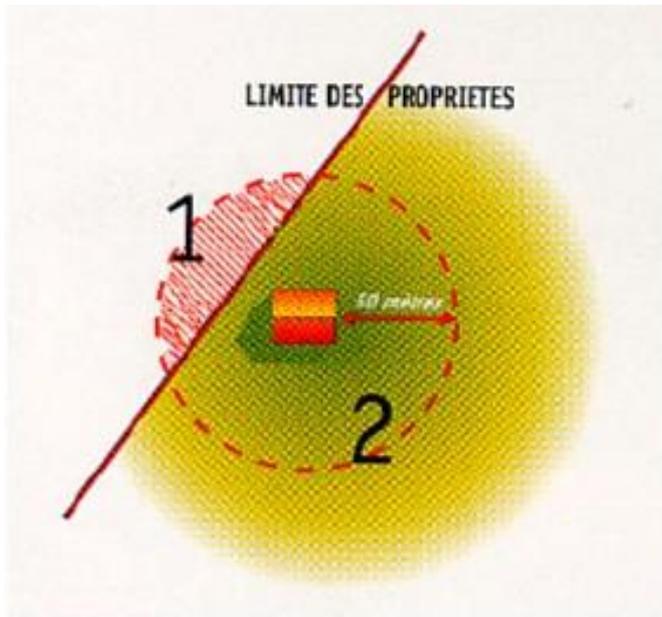
- Ronces
- Fougère
- **Longues herbes : orties...**
- Arbres et arbustes en contact avec les maisons

Exemple de zone à risque – Sentenac, 2013

Obligation de débroussaillage

- Arrêté préfectoral du 6 avril 2004 : obligation pour le propriétaire de construction de débroussailler :
 - Les surfaces situées à moins de 50m des constructions, **même si le terrain concerné ne lui appartient pas**
 - *Si* le sol est recouvert par des espèces à fort pouvoir de propagation du feu : ronces, fougères, genêts, orties...
 - *Et si* le terrain est exposé entre l'Ouest et le Sud-Est
- Le maire est chargé de faire appliquer cette réglementation

Les devoirs du propriétaire d'une construction



- Le périmètre à débroussailler (1) s'étend au-delà de la propriété (2) : le propriétaire du bâtiment s'occupe des travaux
- Deux voisins sont soumis à l'obligation de débroussaillage sur un même terrain : partage des frais sur la partie commune

Coûts d'exploitation

Destination du bois	Prix d'achat bord de route (si accès camion)	Abattage & débardage (en bonnes conditions)	Prix du bois sur pied
Papeterie	35 €/m ³	En moyenne 25 €/m ³	10 €/m ³
Chauffage	35-40 €/m ³		10-15 €/m ³
Charpente	50-100 €/m ³		25-60 €/m ³